



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers
24 Place Robert Darniche - 33580 Monségur
Tél. : 06.40.73.65.21- www.randorhem.fr



Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél.:0972720119 – fr.ffrandonnee@wtwco.com – Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution- 132 rue des Trois Fontanot-92000
Nanterre - Tel33(0)969322336 – Contrat n° 4000716162/1

WEEK-END RAQUETTES DU 7 AU 9 MARS 2025 – VILLELONGUE (65260)

NOTICE D'INFORMATION

Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurances IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA, ou d'un titulaire du Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 12 au minimum – 15 au maximum.

Déplacement : voitures personnelles avec co-voiturage recommandé.

Remarque préliminaire :

Ce séjour s'adresse à des randonneurs réguliers, mais pas exclusivement à des habitués de la randonnée en raquettes, les débutants y seront les bienvenus. Il leur faut juste savoir que randonner en raquettes n'est pas comparable avec de la randonnée classique : en fonction de la portance de la neige l'effort déployé peut être beaucoup plus important.



1- PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES RANDONNÉES

Nous serons guidés par Aline Labourdère, accompagnatrice diplômée.

Chemine avec Aline – <https://www.chemine-avec-aline.com>

Chemine avec Aline adhère au syndicat national des accompagnateurs en montagne

Numéro carte professionnelle jeunesse et sports : 06597ED0475

Numéro Siret : 405 219 932 00044

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z–SIRET:30358816400051



➤ **Vendredi 7 mars :**

11h30 : RDV au gîte (voir § hébergement), repas tiré du sac puis nous retrouverons notre accompagnatrice pour démarrer en douceur.

Depuis la piste du val de Bergons, ascension du col d'Andorre ou du col d'Ansan.

➤ **Samedi 8 mars :**

Depuis la route de Couraduque, ascension vers le col et le pic de Berbeillet et cheminement sur les crêtes du lac de Soum.

Ou, depuis le col des Bordères ascension vers le pic de Prédouset

➤ **Dimanche 9 mars :**

Depuis la piste de Sirex, le Turoun de Bené.

Puis retour.

Ce programme vous est donné à titre indicatif, il sera réalisé dans l'état si les conditions de météo et d'enneigement le permettent. Dans le cas contraire son adaptation pourrait donner lieu à des inversions ou changements d'itinéraire. Les randonnées pourraient être transformées en randonnées classiques sans raquette !!!

2- HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré par :

**Les Moulins d'Isaby
18, rue de la Hourcadette
65260 Villelongue
06.51.28.97.30
moulins.isaby.65@gmail.com**

Il s'agit d'un gîte d'étape et de séjour dans une ancienne grange rénovée avec des extérieurs vastes joliment arborés, situé dans le village de Villelongue au carrefour de plusieurs vallées et au pied du Hautacam.

Séjour en ½ pension incluant les dîners des 7 et 8 mars et les petits-déjeuners des 8 et 9 mars.

Vin et boissons chaudes non compris.

Hébergement en chambre de 2 à 4 personnes, équipée de lavabo et douche ; WC à l'étage.

Linges de lit et de toilette non fourni (emmener draps et serviettes).

La configuration définitive des chambres sera fonction de la composition du groupe.

3- MODALITÉS DU SÉJOUR

Conditions :

- Être adhérent aux RHEM.
- Être licencié (licence individuelle avec IRA 2024-2025).
- Être apte médicalement à la randonnée pédestre, en plaine et moyenne montagne.
- Être capable de fournir des efforts supérieurs en fonction de la densité de la neige.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z-SIRET:30358816400051



Matériel nécessaire :

- Sac à dos contenant :
 - votre licence, carte d'identité, carte vitale,
 - votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
 - une couverture de survie,
 - 1 paire de lacets de rechange,
 - Une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc.),
 - nécessaire pour le pique-nique (boite, couverts, gobelet),
 - de quoi transporter au moins 2 litres d'eau,
 - aliments énergétiques,
- Des bonnes chaussures de marche rigides hautes ou semi-hautes, bien étanches .
- Chaussures légères pour l'hébergement.
- Vêtements de randonnée adaptés à un milieu enneigé : veste polaire et/ou doudoune, veste coupe-vent, sur-pantalon étanche, gants type moufles, bonnet, tour de cou, **lunettes de soleil (impératives)**, **crème solaire**.

4- COÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est fixé à **185 €** environ par personne, il est variable en fonction du nombre définitif de participants.

- Ce prix comprend :
 - l'hébergement en chambre comme mentionné au § 2 ;
 - la ½ pension (hors vins et boissons chaudes) du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour ;
 - le ménage de fin de séjour ;
 - l'accompagnement des randonnées par Aline Labourdère, accompagnatrice en montagne ;
 - la location du matériel de progression (raquettes / bâtons) et de sécurité (DVA, sonde et pelle)
 - la taxe de séjour ;
 - les frais de dossier et de gestion ;
 - la contribution immatriculation tourisme (EIT + UEIT).
- Ce prix ne comprend pas :
 - le pique-nique du 1^{er} jour ;
 - les repas froids (pique-nique) des 8 et 9 mars ; possibilité néanmoins de recourir à un prestataire (contact sera pris ultérieurement avec les participants) ;
 - la souscription aux assurances facultatives ;
 - les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas ;
 - les dépenses personnelles ;

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.



5- INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions seront ouvertes et prises selon l'ordre d'arrivée à compter du **23/12/2024 jusqu'au 07/01/2025**.

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au **07/01/2025**. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après **signature et renvoi de ce bulletin sous 15 jours accompagné du chèque d'acompte**.

6- ASSURANCES FACULTATIVES

Dans le cadre de l'utilisation de l'extension de l'immatriculation tourisme, des assurances optionnelles « annulation / interruption de séjour » – « bagages » – « assistance rapatriement » vous sont proposées.

Vous aurez la possibilité de souscrire à ces différentes options lors de votre inscription définitive au moyen du bulletin de souscription « assurances » accompagnant la notice d'information.

7- PAIEMENT

À l'inscription :

- 1 chèque d'acompte de **90 €** (mis à l'encaissement le 5 février) ;
- 1 chèque assurance optionnelle.

Paiement du solde en cours de séjour.

Tous ces règlements sont à libeller à l'ordre des « Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers ».

8- DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Déplacements d'environ 600 km comprenant le trajet aller-retour et les différents déplacements sur place.

Attention, la Loi Montagne s'applique pour la 4^e année consécutive, du 1^{er} novembre au 31 mars 2025 ; elle impose l'utilisation d'équipements hivernaux adaptés : chaînes ou chaussettes à neige. Les conducteurs en infraction s'exposent à une amende de 135 €.

9- FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- annulation faite **entre la date d'inscription et le 06/02/2025** : l'acompte sera conservé par le prestataire ;
- annulation faite **après le 06/02/2025** : l'acompte reste acquis au prestataire qui pourra demander le solde du prix du séjour.

Dans tous les cas les primes d'assurance souscrite, les contributions EIT et UEIT ainsi que la participation aux frais de reconnaissance seront dues.



10- CESSION DU SÉJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

11- DIVERS

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.

Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à des compensations financières.

12- RESPONSABLES DU SÉJOUR :

Olivier Juillet.

Contact : Olivier Juillet : 06.40.73.65.21

Mail : ojuillet33@gmail.com

13- CORRESPONDANT TOURISME

Olivier Juillet

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association :

https://randorhem.fr/sejours_/infos-assurances-notices-sejours/



WEEK-END RAQUETTES DU 7 AU 9 MARS 2025 – VILLELONGUE (65260)

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

À retourner impérativement entre le 23/12/24 et le 07/01/25

par mail ou par courrier

à Olivier Juillet, 1751 route du Cros - 33190 HURE

ou ojuliet33@gmail.com

Nom – Prénom :

Nom – Prénom :

-

Adresse postale : -----

Adresse électronique : -----

Téléphone : -----

Le

Signature

Les bulletins de pré-inscription seront retenus dans l'ordre d'arrivée du mail ou du courrier pendant la période indiquée ci-dessus.

Les pré- inscriptions reçues avant et après la période indiquée ne seront pas prises en compte.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z–SIRET:30358816400051